

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 30 novembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (4) M. BARRON, Mme BERNARD, Mme MAILLOT, M. PERRON,

Date de convocation : 26 novembre 2007

Délibération n° : 66-2007

**Objet : Transformation des résidences Port du Canal, Marguerites et Bégonias en EHPAD
Recrutements**

Compte tenu des besoins définis par le schéma départemental gérontologique et de la réflexion stratégique de la Ville quant à la politique qu'elle souhaite avoir concernant les personnes âgées, il a été décidé que, après les Bégonias, les établissements du Port du Canal et des Marguerites, deviendraient des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les conventions ont fait l'objet d'une validation par les services de la DDASS et d'un passage en commission permanente du Conseil Général en date du 10 septembre 2007.

Par délibération n° 59-2007, le Conseil d'Administration du CCAS a validé ces conventions, autorisé le Président ou la Vice-Présidente à signer ces dernières et fixé leur application au 1^{er} janvier 2008.

En terme d'évolution des effectifs, les conséquences sont les suivantes :

1) Etablissement " Le Port du Canal "

Le GMP (Gir moyen pondéré) prévisionnel sera en 2008 aux alentours de 400-450, justifiant les moyens supplémentaires suivants :

- ✓ + 3 ETP aides soignants (financement à 70% par la dotation soins et 30% sur la section dépendance)
- ✓ + 2 ETP agents d'entretien dont 1 ETP était déjà autorisé en 2007 mais n'avait pas fait l'objet d'un recrutement (financement à 100 % sur l'hébergement)
- ✓ + 1 ETP agent d'animation (financement à 100 % sur l'hébergement)
- ✓ + 0,50 ETP kinésithérapeute (financement à 100 % par les soins)
- ✓ + 0,20 ETP psychologue (financement à 100 % sur la dépendance)
- ✓ + 0,40 ETP médecin coordonnateur (financement à 100 % sur les soins).

2) Etablissement " Les Marguerites "

Le GMP prévisionnel sera en 2008 aux alentours de 300-350 ; les seules conséquences en terme d'effectifs de personnel seront :

- ✓ + 0,20 ETP médecin coordonnateur (100 % soins)
- ✓ + 0,20 ETP psychologue (100 % dépendance).

3) Etablissement " Les Bégonias "

Le GMP prévisionnel sera en 2008 aux alentours de 350- 400, avec comme conséquences :

- ✓ + 1 ETP aide soignante supplémentaire sollicité afin de répondre à une hausse notable du GMP depuis 2005 (date de la convention) et en raison des contraintes architecturales liées au bâtiment. Le temps de présence du médecin coordonnateur passera de 0,20 à 0,40 ETP (100 % soins).
- ✓ 1 psychologue (0,20 ETP) sera également recruté (100 % dépendance).

En parallèle, il convient de souligner que les Tulipes, EHPA, établissement pour personnes âgées, verra ses effectifs ajustés au niveau de dépendance réel.

La conséquence sera le transfert de 2 ETP aides soignantes sur les autres établissements ayant des besoins.

Le Conseil d'Administration valide les propositions de recrutement présentées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
DRPA : 1
DRH : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 1 DEC. 2007